

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande  
publique

Sous matière :  
Délégation de service  
public

**OBJET :**  
**RAPPORT**  
**ANNUEL 2015 DU**  
**DELEGATAIRE DE**  
**LA GESTION ET**  
**DE**  
**L'EXPLOITATION**  
**DU SERVICE**  
**PUBLIC DU**  
**CINEMA DANS LA**  
**HALLE AUX**  
**GRAINS – PRISE**  
**D'ACTE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOGATION CONSEIL  
EN DATE DU : 05.07.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 05.07.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 18.07.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-  
Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD  
Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES  
Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT  
Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, LINOU Stéphane,  
CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU  
Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

M. GRIMAUD Gérard donne procuration à GRIMAUD Bernard,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

**Absente :**

Mme RUIZ Patricia

**Secrétaire** : Mme Sarah EL KAHAZ,

Monsieur le Maire informe que, conformément aux dispositions de l'article  
L1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics locaux  
(CCSPL) s'est réunie en Mairie de Castelnaudary, afin d'étudier le rapport  
annuel 2015, présenté par Véocinémas, délégataire titulaire de la Délégation de  
Service Public pour la gestion et l'exploitation d'une activité cinématographique  
dans la Halle aux Grains.

Monsieur le Maire présente les principaux commentaires formulés par la  
Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Le rapport annuel témoigne du travail pleinement satisfaisant du  
délégataire. En effet, ses relations tant avec le service animation de la  
Mairie, qu'avec les associations locales, le public scolaire et les  
enseignants, participent pleinement au succès des manifestations du  
cinéma de la Halle aux Grains. Outre ses synergies, il met parfaitement  
en œuvre la politique voulue par la Ville. La diversité de programmation  
à laquelle il s'attache offre un large panorama cinématographique et  
thématique dans l'espace et dans le temps, confirmant le cinéma *La  
Halle aux Grains* comme lieu de culture et de débats.

- Cette dynamique lui permet d'afficher des résultats largement au-dessus des objectifs assignés par la Ville :
  - 19 104 entrées payantes (18 380 en 2014)
  - 687 séances sur 52 semaines (678 en 2014)
  - 232 films différents diffusés sur 53 semaines (228 films en 2014)
  - 120 films Art et Essai : représentant 33% des entrées, 36% des séances, et 29% de la recette billetterie (116 en 2014)
  - 15 avant-premières et 13 sorties nationales, méritant d'être mentionnées en rapport de la politique des distributeurs privilégiant les zones urbaines et la grande exploitation.
  
- Le tarif moyen de l'année 2015 s'élève à 4.89 € TTC.  
Tous les tarifs préférentiels représentent près de 86% des entrées réalisées, le plein tarif n'étant appliqué que sur 14% des entrées.
  
- La fréquentation totale de la salle de la Halle aux Grains a progressé de 4%. En comparaison la moyenne nationale de la petite exploitation a augmenté de 1%.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du délégataire, conformément aux dispositions prévues à l'article L1411-3 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire, conformément aux dispositions prévues à l'article L1411-3 du CGCT.

*PREND ACTE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 juillet 2016.

Le Maire,



**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le :  
15 JUIL. 2016  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
13 JUIL. 2016  
Par publication le :  
18 JUIL. 2016  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

**Hervé ANTOINE**



Accusé de réception de Préfecture du 13/07/2016  
N°011-211100763-20160711-2016-195-DE